

S.I.V.U. DES ECOLES DE SAINT-ONDRAS ET VALENCOGNE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le treize du mois de février à vingt heures, les membres du Comité Syndical du SIVU des écoles de Saint-Ondras et Valencogne se sont réunis, à la mairie de Saint-Ondras, sous la présidence de Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX.

Présents : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Julien VENTURA, Michel CLEYET-MERLE, Christine BARRAL, Brigitte GASPERONI, Bernadette GUINET, Didier JULLIAN-DESAYES, Marie-Anne TRAILIN et Yvette BLANC.

Absents : Magali MARION, excusée.

Nombre de membres : afférents au Comité Syndical : 10 – En exercice : 10 – Qui ont pris part aux délibérations : 09

Secrétaire de séance : Michel CLEYET-MERLE

Date de convocation : 30/01/2024

Le procès-verbal du 05 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1 – PERSONNEL

1.1 Prime pouvoir achat exceptionnelle

La Présidente explique le principe de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, présente les montants maximum et demande à l'assemblée de décider de son attribution ou non. L'assemblée décide à l'unanimité d'octroyer cette prime aux agents aux montants maximum fixés par l'Etat. La délibération sera prise après avis du comité technique du Centre de Gestion.

1.2 Modification de la participation du syndicat à la complémentaire santé et prévoyance

La Présidente rappelle à l'assemblée la délibération en date du 03 septembre 2019 relative à l'adhésion de la collectivité au contrat cadre mutualisé proposé par le Centre de Gestion à effet du 1^{er} janvier 2020, pour la protection santé complémentaire et pour la prévoyance. Elle indique que le Centre de gestion a fait savoir qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 les conditions de ce contrat étaient modifiées.

Pour la prévoyance : dans un contexte national de hausse de l'absentéisme pour raisons de santé, les ajustements intervenus au 1^{er} janvier 2023 (augmentation des cotisations de 30% et diminution du niveau de prestation de 95% à 90%, de base de traitement net), ne suffiront pas à restaurer l'équilibre financier de la convention, et une nouvelle hausse tarifaire de 12% s'applique

Pour la complémentaire santé : transfert de charges de l'assurance maladie vers les organismes complémentaires et dépenses nouvelles de la négociation conventionnelle notamment dentaire ainsi qu'à l'évolution 100% santé, conduisant à une évolution tarifaire des taux de cotisations.

D'autre part elle indique qu'à compter de 2025 la participation employeur sur la prévoyance ne pourra pas être inférieure à 20% du montant de référence fixé à 35 €, soit un montant minimum de 7€ par agent et par mois pour un temps complet et en 2026 la participation employeur sur la complémentaire maladie ne pourra être inférieure à 50% du montant de référence fixé à 30 €, soit un montant minimum de 15 € par agent et par mois.

Elle propose d'augmenter les participations du syndicat à compter du 1^{er} mars 2024.

Après débat le Comité Syndical décide d'attendre la date d'obligation légale du 01/01/2025 pour augmenter sa participation.

1.3 Divers

La Présidente informe les élus que l'agent en disponibilité pour 6 mois depuis le 11/09/2023 n'a pas renouvelé sa demande ni répondu aux courriers de relance.

2 – FINANCES

2.1 Acquisition d'un photocopieur second life pour l'école de St-Ondras - Délibération

La Présidente explique à l'assemblée que le photocopieur de l'école de St-Ondras, acquis en 2015, doit être remplacé car il est en fin de vie et risque de cesser définitivement de fonctionner à tout moment.

Elle présente les devis et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- DECIDE l'acquisition d'un photocopieur second life business hub C308 à l'école de St-Ondras au tarif de 2995 €HT auprès de la société Konica Minolta domiciliée à Carrières sur Seine (78420).
- DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.

Membres en exercice : 10

Membres présents : 09

Suffrages exprimés : 09

Vote pour : 09

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Le nécessaire sera fait pour dénoncer le contrat de maintenance en cours.

3 – ECOLES

3.1 Organisation de la rentrée 2024

La Présidente confirme la suppression d'une classe à la rentrée et annonce que l'estimation des effectifs s'élève à 112 élèves pour les deux écoles.

3.2 Pause méridienne

Un exercice d'évacuation incendie sera organisé pendant le temps du repas d'ici fin mars.

4 – DIVERS

La prochaine réunion est fixée au mardi 19 mars à 18h (vote du budget)

La séance est levée à 21h10.